

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité
Aménagement des Territoires
Aménagement Rural

Emilie BREYER
Pôle Maurice Gounon
07007 PRIVAS Cedex
Tél. 04 75 66 75 32

ARRÊTÉ n°2023-123

portant composition de la Commission locale d'informations (CLI) du centre nucléaire de production électrique de Cruas-Meysse

LE PRESIDENT,

- Vu** le Code de l'Environnement relatifs aux commissions locales d'information (CLI) et notamment les articles L. 125-17 à L. 125-33,
- Vu** la délibération du Conseil général du 28 février 1983,
- Vu** la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,
- Vu** le décret n° 2019-190 consolidé du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport des substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire,
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 07-2018-09-26-002 portant approbation du périmètre du Plan Particulier d'Intervention à 20 kilomètres autour du centre nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysse en date du 26 septembre 2018,
- Vu** l'élection de M. Olivier AMRANE en qualité de Président du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021,
- Vu** l'arrêté n° 2019-284 portant composition de la C.L.I.,

Considérant les désignations réalisées par les communes concernées et à la désignation des représentants par les différentes structures membres,

ARRETE

ARTICLE 1 : La CLI de Cruas-Meyssse est composée de 124 membres ayant voix délibérative dont la répartition est fixée conformément aux dispositions de l'article 2 ci-après,

ARTICLE 2 : La CLI comprend 4 catégories de membres sous la forme de collèges avec voix délibérative. La liste est fixée comme suit :

A) Collège des élus :

Pour l'Ardèche : 37 communes

Alba la Romaine : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Alissas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Aubignas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Baix : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Berzème : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Chomérac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Coux : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Cruas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Darbres : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Flaviac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Freyssenet : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Voulte sur Rhône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Le Pouzin : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Le Teil : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Lyas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Meyssse : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Privas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Rochemaure : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Rochessauve : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Rompon : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Bauzile : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Cierge La Serre : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Gineys en Coiron : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Jean Le Centenier : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Julien en St Alban : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St Lager Bressac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Martin sur Lavezon : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Pierre la Roche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Pons : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Priest : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Symphorien sous Chomérac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Thomé : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Vincent de Barrès : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Sceautres : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Valvignères : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Veyras : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Viviers sur Rhône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e).

Pour la Drôme : 54 communes :

Aleyrac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Allan : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Allex : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Ancône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Autichamp : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Bonlieu sur Roubion : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Chabrillan : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Charols : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Châteauneuf du Rhône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Cléon d'Andran : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Cliousclat : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Condillac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Divajeu : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Donzère : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Espeluche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Etoile sur Rhône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Eurre : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Eyzahut : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Grâne : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Bâtie Rolland : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Bégude de Mazenc : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Coucourde : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Laupie : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Répara Auriples : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Touche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Le Poët Laval : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Les Granges Gontardes : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Les Tourettes : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Livron sur Drôme : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Loriol sur Drôme : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Malataverne : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Manas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Marsanne : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Mirmande : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Montboucher sur Jabron : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Montélimar : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Montjoyer : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Pont de Barret : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Portes en Valdaire : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Puygiron : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Puy Saint-Martin : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Réauville : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Rochefort en Valdaire : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
La Roche sur Grâne : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Roussas : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Roynac : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Salettes : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Saulce sur Rhône : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Sauzet : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Savasse : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Souspierre : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Soyans : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Gervais sur Roubion : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
St-Marcel les Sauzet : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e).

Le collège des élus est complété par :

Le député de la 1ère circonscription de l'Ardèche,
Un sénateur de l'Ardèche,
Le député de la 2ème circonscription de la Drôme,
Le Président du Conseil régional AURA ou son représentant,
Le Président du Conseil départemental ou son représentant (Président de CLI) en la personne de Mr Matthieu SALEL,
Trois conseillers départementaux de l'Ardèche,
Deux conseillers départementaux de la Drôme.

B) Collège des associations de protection de l'environnement :

Le Président de la FRAPNA Ardèche ou son représentant,
Le Président de la FRAPNA Drôme ou son représentant,
Le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche ou son représentant,
Le Président de la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme ou son représentant,
Le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux Ardèche ou son représentant,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche ou son représentant,
Le Président de la Société Botanique de l'Ardèche ou son représentant,
Le représentant du Groupe Local Colibri – Terres de Lez 26,
Le représentant de l'association « Que choisir ».

C) Collège des organisations syndicales :

Union Interdépartementale des Syndicats CFDT Drôme-Ardèche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant (e),
Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Union Départementale CFE-CGC de l'Ardèche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e),
Union Interdépartementale CFTC Drôme-Ardèche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléante (e),
Union Interdépartementale FO Drôme-Ardèche : 1 délégué(e) titulaire et 1 suppléant(e).

D) Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique :

Mr Jean-Marie KNOCKAERT, personne qualifiée dans le domaine de la Défense,
Mr David AMARAGGI, personne qualifiée dans le domaine du nucléaire,
Le Président de la C.C.I. de l'Ardèche méridionale ou son représentant,
Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ou son représentant,
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Ardèche ou son représentant,
Le Président du Conseil Départemental de l'ordre des Médecins de l'Ardèche ou son représentant,
Le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens AURA ou son représentant,
Le représentant de l'association IFARE (Information Formation Aide au Recrutement et à l'Emploi),
Le Président de l'Association « Ma Zone Contrôlée » ou son représentant,
Le représentant d'Atout Tricastin.

ARTICLE 3 : Mr Matthieu SALEL est désigné en qualité de président de la Commission Locale d'Informations (CLI) du Centre Nucléaire de Production Electrique de Cruas-Meysse.

ARTICLE 4 : La durée du mandat des membres composant la CLI est de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2021. Les membres de la Commission qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés cessent d'exercer ces fonctions. Leur successeur est nommé pour la durée du mandat à courir.

Les noms des délégués(es) désignés sont inscrits en annexe de l'arrêté. En cas de remplacement, seule l'annexe à l'arrêté sera modifiée.

ARTICLE 5 : La gestion administrative de la Commission est assurée par le Service « Aménagement rural » du Département de l'Ardèche.

ARTICLE 6 : L'arrêté n° 2022-103 du 15 mars 2022 portant composition de la CLI est abrogé.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services du Département de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Préfet de l'Ardèche, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, au Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, à l'Agence régionale de santé, aux Maires des communes intéressées, ainsi qu'à l'exploitant du Centre national de Production Electrique de Cruas-Meysses.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03) dans le délai de 2 mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à Privas le 12/10/2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 13/10/2023
Affiché en l'Hôtel du département le 13/10/2023
Identifiant de télétransmission : 206448

CLI CRUAS-MEYSSE 2023 - annexe arrêté composition

DEPARTEMENT	COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	pas de délib
Ardèche	ALBA LA ROMAINE	LAULAGNET Pierre	BOMBRUN Claire	
Drôme	ALEYRAC	ARNAUD Dominique	GIRY Ulysse	
Ardèche	ALISSAS	CHABAL jean-Paul	BACCONNIER Céline	
Drôme	ALLAN	MONTAGNER Jean-Luc	MARECHAL Nathalie	
Drôme	ALEX	CHAGNON Jean-Michel	CORNILLON Denis	
Drôme	ANCÔNE	FERET Christophe	AUPRINCE Dimitri	
Ardèche	AUBIGNAS	CHALANCON Frédéric	UCCHEDDU Jean-Michel	
Drôme	AUTICHAMP	DELCOURT Ken	non	
Ardèche	BAIX	SALANSON Edwige	non	
Ardèche	BERZÈME	GUENARD Yannick	HOCQ Amaud	
Drôme	BONLIEU SUR ROUBION	DORLHIAC Allain		Maire
Drôme	CHABRILLAN	VALLON Cyrille		Maire
Drôme	CHAROLS	PROVOST Marc	ICARD Hervé	
Drôme	CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE	FIGUET Marielle	SANCHEZ Hubert	
Ardèche	CHOMÉRAC	HAUET Gino	THOMAS Joan	
Drôme	CLÉON D'ANDRAN	OLLIVIER Bernadette	BLAYN Patrick	
Drôme	CLIOUSCLAT	ARCHIMBAUD Philippe	LEBLANC Charles	
Drôme	CONDILLAC	GOUTIN Jacky	HÉBERT Sandrine	
Ardèche	COUX	GIGON Christine	VOLLE Stéphane	
Ardèche	CRUAS	COTTA Rachel	KWIATKOWSKI Stéphanie	
Ardèche	DARBRES	GLADIEUX Jean-Pierre	HARDENBERG Martin	
Drôme	DIVAJEU	TISSEAU Jean-Fraonçois	EYMERY Jérôme	
Drôme	DONZÈRE	FERNANDEZ Marie		Maire
Drôme	ESPELUCHE	MEJEAN Eric	SIBOLD Thierry	
Drôme	ETOILE SUR RHÔNE	DURIF Yohan	VEY Guillaume	
Drôme	EURRE	SERRET Jean		
Drôme	EYZAHUT	BERNARD Guillaume	BOCHATON Christian	
Ardèche	FLAVIAC	CORRAL Manuel	FRENAY Bernard	
Ardèche	FREYSSENET	ARNAUD Gilles	MOMMEE Michaël	
Drôme	GRANE	TAUBER Erwin	ROLLET Frédéric	
Drôme	LA BÂTIE ROLLAND	BEYNET Pascal		Maire
Drôme	LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBÉ Laurent	BOUVIER Eric	
Drôme	LA COUCOURDE	ZANON Jean-Luc		
Drôme	LA LAUPIE	MAFFONE Odile	POIRIER Nathalie	
Drôme	LA RÉPARA AURIPLES	VENOUIL Sèverine	OLLIVIER Marie-Thérèse	
Drôme	LA ROCHE SUR GRANE	CHARIGNON Valérie	COLLOT Irène	
Drôme	LA TOUCHE	GARDE Jean-Jacques	DEPLANTE Yannick	
Ardèche	LA VOULTE SUR RHONE	WALTERSKI Sébastien	GAS Alain	
Drôme	LE POËT LAVAL	DOREY Jean	ROBLES Geneviève	
Ardèche	LE POUZIN	FERRIER Fabien	AMBERT Gérard	
Ardèche	LE TEIL	PEVERELLI Olivier	JOUBE Michel	
Drôme	LES GRANGES GONTARDES	CAMBON Jean-Christophe	SOULAIGRE Didier	
Drôme	LES TOURRETTES	ROTH Francis	ROTH Francis	
Drôme	LIVRON SUR DRÔME	CHAVE Philippe	CHABERT Christian	
Drôme	LORIOLE SUR DRÔME	MARIUSSE Coraline	JACQUOT Catherine	
Ardèche	LYAS	CINI Bernard	GERLAND Michel	
Drôme	MALATAVERNE	ALLIEZ Véronique		Maire
Drôme	MANAS	MALATRE Xavier	NAGEOTTE Marie-Françoise	
Drôme	MARSANNE	LAGIER Damien		
Ardèche	MEYSSE	CUER Eric	sans suppléant	
Drôme	MIRMANDE	BUFFIN Corinne	ALIBERT Patrick	

Drôme	MONTBOUCHER SUR JABRON	ALMORIC Bruno		Maire
Drôme	MONTÉLIMAR	GUALLAR Jean-Michel	MATSAERT Catherine	
Drôme	MONTJOYER	GUY Bernard	ANTHOUDARD Lionel	
Drôme	PONT DE BARRET	PALLUEL Robert		Maire
Drôme	PORTES EN VALDAINE	CHARPENEL Jean-Bernard	VERNERET jacques	
Ardèche	PRIVAS	SOUBRILLARD Alain	RINCK Roger	
Drôme	PUY SAINT MARTIN	LAMANDE David	MANZO Christophe	
Drôme	PUYGIRON	Du Port de Poncharra Patrice	TEYSSIER Serge	
Drôme	RÉAUVILLE	PRAVE Fabrice	BERNARD Christian	
Drôme	ROCHEFORT EN VALDAINE	COULON Pascal	TACUSSEL Jean-Pierre	
Ardèche	ROCHEMAURE	FAURE Olivier	PESSEAT Jennifer	
Ardèche	ROCHESSAUVÉ	GAT Nicolas	KHOUNI Jamila	
Ardèche	ROMPON	VIVAT Yann		Maire
Drôme	ROUSSAS	BOMPARD Serge	BEAURAIN Corinne	
Drôme	ROYNAC	LEBORNE Bernard	COUTELIER Richard	
Ardèche	ST BAUZILE	ROSSETTI Bernard	GRIMAUD jérôme	
Ardèche	ST CIERGE LA SERRE	NAUDOT Olivier	CHAUDIER Alexandra	
Drôme	ST GERVAIS SUR ROUBION			
Ardèche	ST GINEYS EN COIRON			
Ardèche	ST JEAN LE CENTENIER	ARSAC Joël	NAJI Driss	
Ardèche	ST JULIEN EN ST ALBAN			
Ardèche	ST LAGER BRESSAC	ASCARI Sylvain	LEOUZON Pierre	
Drôme	ST MARCEL LES SAUZET	SOTERAS Frédéric	BRAILLON Patrick	
Ardèche	ST MARTIN SUR LAVEZON			
Ardèche	ST PIERRE LA ROCHE	LABELLE Stéphanie	BRUYÈRE Philippe	
Ardèche	SAINT PONS	GRAMATIKOFF Iwan	BESNARD Mélanie	
Ardèche	SAINT PRIEST			
Ardèche	ST SYMPHORIEN Ss CHOMÉRAC	PALIX Dominique	PHINERA Karen	
Ardèche	SAINT THOMÉ	PETITJEAN Gilbert	LE DROGOFF Céline	
Ardèche	ST VINCENT de BARRÈS	SAVATIER Paul	CHAZE Dominique	
Drôme	SALETTES	LEYDIER Jean-Pierre	BERTRAND Thierry	
Drôme	SAULCE SUR RHÔNE			
Drôme	SAUZET	SAUVADON Jean-Pierre	NOUVEL Philippe	
Drôme	SAVASSE			
Ardèche	SCEAUTRES	ABARO Nadine	MAGNAN Jacques	
Drôme	SOUSPIERRE			
Drôme	SOYANS	VERBRUGGEN Peter	MOULINS Geneviève	
Ardèche	VALVIGNÈRES	DELIBEROS Franck	JARNIAS Patrice	
Ardèche	VEYRAS	DOUILLET Francis	LOUCHE Alain	
Ardèche	VIVIERS	MATTEI Martine	FRANCOIS Patrick	
Mandats				suppléants
Ardèche	Député	SAULIGNAC Hervé		
Ardèche	Sénateur	DARNAUD Mathieu		
Ardèche	Conseiller départemental	SALEL Matthieu		
Ardèche	Conseillers départementaux	BOURJAT Laëtitia		
Ardèche	Conseiller départemental	SICOIT-ILOZIER Julie		
Ardèche	Conseiller départemental	MAISONNAT Pierre		
AURA	Conseillère régionale	MASSEBEUF Isabelle		
Drôme	Députée	POLLET Lisette		
Drôme	Conseiller départemental	PHÉLIPPEAU Eric	LIMONTA Fabien	
Collège associatif				
FRAPNA 07		LARGERON Patrick	JOFFRE Alain	

FRAPNA 26		ROYANNEZ Patrick		
Fédé pêche 07		DURAND Jean-Pierre	VIALLE Emmanuel	
Fédé pêche 26		BRELY Christian		
L.P.O. 07		VEAU Florian		
Fédé chasse 07		OLIVIERI Antoine	FESCHET Robert	
Sté Botanique 07		MANDIN Jean-Paul		
Groupe Colibri - Terres de Lez				
Que Choisir		Mr IMBERT Pierre		
Collège syndicats				
UI CFDT 26/07		GAUDIO Rémy	FAURE Olivier	
UD CGT 07		MAUROT Thierry	THUILIER GRAND-JEAN Eric	
UD CFE-CGC 07		CHARPINE Patrice	GAGNOT-CONSTANTIN Véronique	
UI CFTC 26/07		ARNICHAND Georges	sans	
UI FO 26/07		FERNANDEZ Quentin	GRANDJEAN Arnaud	
Personnes qualifiées + Economie				
Domaine Défense		KNOCKAERT Jean-Marie	sans	
Domaine nucléaire		AMARAGGI David	sans	
Chambre Agri 07		AUDOUARD Karine	MICHEL Marc	
Chambre Métiers 07				
Ordre des médecins		CHOUX Catherine		
Ordre des pharmaciens		PRANEUF Didier		
IFARE		BEAUDIQUEZ Eric		
"ma zone contrôlée"		REYNAUD Gilles		
Atout Tricastin		CANOU Laëtitia		